

L'association Addictions France a déposé plainte contre X en septembre, après un voyage scolaire en Alsace.

Les élèves ont pu visiter une brasserie, avec une dégustation organisée.

Pour cette association, cela porte atteinte à la loi Evin qui protège les jeunes contre le lobby alcoolier.

Nombreux sont les parents à s'exprimer sur ce sujet, car beaucoup des voyages scolaires mettent en valeur un patrimoine autour de l'alcool : parcours viticole, visite des cidreries bio...

« Peut-on présenter ces alcools sous l'angle du patrimoine sans les banaliser ? »

Source :

– 60 millions de consommateurs, novembre 2022